



Centre de Formation d'Apprentis Interpro28
Rue Charles Isidore Douin
CS 30819 - 28008 Chartres Cedex
Tel.: 02 37 91 66 66
Email : info@cfainterpro-28.fr
SIRET : 307 918 524 00017 / APE : 8559A
Site internet : <https://www.cfainterpro28.com>



Taux de rémunération des apprentis (sur la base du SMIC au 1er janvier 2026)

Année d'apprentissage	Âge de l'apprenti(e)			
	Jusqu'à 17 ans inclus	De 18 à 20 ans inclus	21 ans et plus inclus	26 ans et plus
1ère année	27 % (492,22 €)	43 % (783,90 €)	53 % (966,21 €)	100 % (1823,03 €)
2ème année	39 % (710,98 €)	51 % (929,75 €)	61 % (1 112,05 €)	
3ème année	55 % (1 002,65 €)	67 % (1 221,43 €)	78 % (1 421,96 €)	

Au 1er janvier 2026, le SMIC* horaire brut s'élève à **12,02 €**, soit **1 823,03 €** mensuel brut sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

*Les conventions ou accords collectifs de branches ou d'entreprises peuvent fixer des rémunérations minimales plus élevées.